

# LETTRE D'INFO

Le bulletin d'information de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Côte-d'Or



## OUVERTURES DES CARNASSIERS

**«Ouvertures» volontairement au pluriel puisqu'après celle du brochet le 30 avril, assez irrégulière selon les rivières et les plans d'eau, l'ouverture de la pêche du sandre est intervenue le samedi 14 mai.**

Pourquoi avoir décalé cette ouverture ? Voilà une question qui nous revient souvent et suscite des avis contradictoires.

Nombreux sont les pêcheurs qui demandaient ce report, au moins jusqu'à la mi-mai, pour assurer la protection des sandres encore sur les frayères, alors que les tenants d'une ouverture «générale» déplorent toujours ce décalage.

Il est néanmoins remarquable que les pêcheurs se sont adaptés, et ont compris qu'en pratiquant avec des modes de pêche sélectifs, la capture du sandre devient «accidentelle».

Nos prochaines pêches de contrôle nous dirons si cette mesure a eu un effet positif sur les populations de sandres, ce dont nous ne doutons pas.

J.P.S.

## SABLIÈRE FÉDÉRALE GSM À SEURRE / LABERGEMENT-LÈS-SEURRE

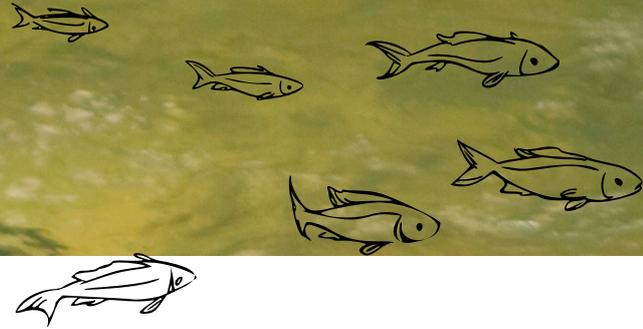
**La rampe de mise à l'eau « naturelle » vient d'être renforcée et prolongée dans la partie sud-ouest de la gravière. Le chemin de contour a été engraisé entre la mise à l'eau et la buse**

Rappels réglementaires:

- Pêche en barque autorisée à 1 ligne, 4 lignes avec acquisition du timbre spécifique à 12 euros
- Pêche en float-tube autorisée
- Moteur thermique interdit (seuls les moteurs électriques sont autorisés)
- Accès interdit (carrière classée ICPE) et pêche interdite (réserve préfectorale) au droit de la digue séparant la gravière et la carrière d'exploitation de la GSM



# LETTRE D'INFO



## MALADIE ? MORTALITÉ ?!

**Plusieurs pêcheurs nous questionnent actuellement sur la présence de divers virus impactant les poissons et entraînant d'éventuelles mesures de restriction de la pêche en Côte d'Or...**

Qu'en est-il d'un éventuel virus touchant les silures en Saône Côte-d'Orienne ?

A ce jour aucun phénomène de mortalité massive touchant le Silure n'est connu dans les eaux de Côte d'Or et il n'y a aucune restriction concernant la pêche et les autres activités liées à l'eau en rapport avec un éventuel virus, que ce soit sur la Saône ou sur les autres cours d'eau et plans d'eau de notre département.

Quelques cas de possible Saprolegniose touchant des salmonidés ont en revanche été rapportés par des pêcheurs, des recherches ont donc été menées à l'électricité par deux agents assermentés de la Fédération en présence de plusieurs bénévoles d'AAPPMA en vue d'analyses vétérinaires.



Photo Hervé LHOMME

Au bilan, plus de 1010 mètres linéaires sur différents secteurs ont été prospectés. Ont été capturés :

- Environ 40 truites farios comprises entre 35 et 50cm, et de nombreuses truitelles de l'année dernière (12 à 20cm)
- Une vingtaine d'ombres communs de 15 à 20cm
- Blageons (jusqu'à 25cm), chevesnes (jusqu'à 40cm), 7 brochets (40 à 60cm), loches franches, vairons

En dehors d'un truite au Moulin Rougemont, tous les poissons étaient sains et ne montraient aucune trace de Saprolegnia. Cette truite symptomatique n'a pas pu être capturée (individu parfaitement vélocité avec symptômes émergents)

Ce résultat est plutôt rassurant et semble indiquer que le nombre d'individus atteints de Saprolegniose demeure marginal à l'échelle de la population. Il convient néanmoins de maintenir la veille pour observer le phénomène au cours de l'ensemble de la saison et nous comptons sur votre vigilance.

Comme chaque année, le printemps amène également avec lui des épisodes de mortalités piscicoles. Les changements soudains de températures créent un terrain propice au développement des maladies telles que la virémie, il est donc probable que des poissons morts soient observables durant un certain temps.

JP.C. & A.G.